

RÉGION

06/03/2021

LIÈGE / AWANS – JUDICIAIRE

Elle surprend son mari nu avec une autre femme sur le parking de l'Ikea à Hognoul

L'homme avait été passé à tabac et une vidéo du couple nu avait été tournée et envoyée à la famille

LWS

La scène s'était déroulée sur le parking du magasin Ikea.Belga

C'est une scène particulière sur laquelle s'est penché, ce jeudi, le tribunal correctionnel de Liège. Trompée par son mari, une Liégeoise de 33 ans aurait fait appel à sa famille pour le surprendre avec sa maîtresse et lui faire payer son infidélité.



La scène s'était déroulée sur le parking du magasin Ikea.Belga

Une femme de 33 ans, domiciliée à Liège, doit répondre de coups et blessures sur le père de ses enfants, qu'elle avait surpris avec une autre, en position pour le moins délicate, sur la banquette arrière d'une voiture parquée sur le parking Ikea à Hognoul (Awans). Les deux frères de cette femme, ainsi que sa belle-sœur, sont également sur le banc des prévenus pour coups et blessures.

Les faits ont eu lieu le 23 septembre 2018, tard dans la soirée. L'épouse de la victime, d'origine turque, soupçonnait son mari d'entretenir une relation extraconjugale avec une collègue à lui. Elle avait demandé à sa belle-sœur de suivre son mari alors qu'il avait prétendu rejoindre un copain pour boire un verre. La belle-sœur avait filmé l'infidèle alors qu'il embrassait sa collègue, au sortir d'un café. Elle les avait ensuite suivis, et elle avait vu qu'ils se garaient dans le parking du géant suédois, désert et plongé dans une semi-pénombre. Appel avait été passé au reste de la famille, et le mari avait été frappé. Une vidéo avait ensuite été tournée de lui et de sa maîtresse, nus, dans la voiture. Elle avait été envoyée à des membres de la famille du mari.

Seule l'épouse reconnaît avoir été violente, et ce sous le coup d'une pulsion irrésistible. Son conseil, M e Lejeune, a plaidé l'acquittement ou à titre subsidiaire, la suspension du prononcé. Les trois autres, âgés de 30 à 38 ans et domiciliés à Tinlot, disent n'être venus que pour rassurer l'épouse. La scène où le mari et sa maîtresse étaient nus n'aurait été filmée et envoyée que parce que « dans la tradition turque, il faut sauver son honneur en prouvant à la famille du mari que c'est lui qui est à la base de la séparation à cause de son infidélité », a soutenu la défense.

Ils ont dû fuir nus

La victime et sa maîtresse, devenue sa compagne officielle, ont été traumatisées par cette scène de violence et d'humiliation, ont exposé leurs avocats, M e Molders-Pierre et M e Gorlé. Ils avaient dû fuir nus, avec la voiture de la dame, abandonnant celle du mari, qui l'avait retrouvée fortement détériorée. Pour les conseils de la partie civile et le parquet, tous étaient présents lors de cette scène qui aurait été préméditée, et tous sont coupables. Une peine de huit mois de prison a été requise contre chacun. Jugement en avril.